



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE DU 16 MAI 2014**

Dans notre déclaration liminaire, nous rappelons que l'action sociale a pour mission d'informer, d'aider, d'accompagner, d'améliorer les conditions de vie au et hors du travail, des agents actifs, retraités, et de leurs familles. Nous rappelons également que c'est grâce à leurs luttes, avec leurs organisations syndicales, que les agents ont construit un réseau départemental d'action sociale de proximité et qu'ils entendent le conserver et le consolider.

**Les organisations syndicales, unanimement, ont exigé le remplacement de l'assistante de délégation mutée en janvier et dont le poste est à ce jour resté vacant :**

**« MOTION des ORGANISATIONS SYNDICALES SOLIDAIRES, CFDT, FO et CGT, siégeant au Comité Départemental d'Ille et Vilaine De l'Action Sociale »**

Lors du dernier CDAS du 26 novembre 2013 les organisations syndicales avaient souligné le départ prochain d'une assistante de Délégation, qui demandait sa mutation vers l'EPAF PARIS

Interrogé sur l'avenir de ce poste, il nous a été répondu que dans le cas d'une mutation, il n'y avait pas suppression d'emploi. Néanmoins les OS constatent que le poste libéré est toujours vacant.

En termes de charges de travail, le non remplacement de cette collègue complique fortement le fonctionnement de la Délégation 35.

Les OS considèrent que ce remplacement est indispensable à une action sociale qui réponde aux besoins des agents .

D'autant plus que nous savons que des collègues seraient intéressés par ce poste.

Compte tenu des restrictions budgétaires, ne peut-on pas craindre qu'une vacance de cet emploi soit le prétexte à une suppression pure et simple, dans le budget 2015.

Les organisations syndicales exigent le remplacement de cette assistante de

**délégation et demandent que le Secrétariat Général procède immédiatement à la mise en ligne de la fiche de poste, afin de pouvoir procéder au recrutement d'une nouvelle assistante »**

Mr Zoller, président du CDAS explique que le secrétariat général a pris des mesures pour pallier les réductions d'effectifs dans les délégations , en mettant en place un correspondant Chorus régional pour la gestion budgétaire, d'une part et d'autre part, en dématérialisant les inscriptions-vacances et autres demandes de prêts faites par les agents et transmises directement au niveau national, sans toutefois ôter le rôle d'information et de conseil de la délégation.

Bien évidemment, cette réponse ne nous satisfait nullement car c'est de la gestion de pénurie.

La CGT demande au Président de s'inspirer de l'initiative de son homologue de la Haute Loire, en écrivant, en tant que président du CDAS, à Mr Gazave, secrétaire général, pour appuyer la demande des organisations syndicales d'Ille et Vilaine de remplacer immédiatement l'assistante de délégation mutée en janvier.

les réductions d'emplois touchent le secrétariat général (5 emplois) le réseau des délégations perd 10 emplois ( Calvados, Puy de Dôme, Haute Garonne, Cantal , Aisne, Haute Loire , Isère et Haute Vienne) soit 15 suppressions en 2014, qui se rajoutent à celles des années précédentes.

Par ailleurs, beaucoup de départs volontaires (mutations, réintégrations) ne sont pas remplacés, actuellement. C'est le cas à Rennes.

Dans 30 délégations, le délégué sera seul, sans assistant de délégation !

Le secrétariat général, tentant de pallier aux difficultés rencontrées dans les délégations, est dans un processus de simplification des procédures.

–dématérialisation des inscriptions et traitement direct au niveau national

–dématérialisation des prêts prévue pour début 2015

–mutualisation des procédures d'achat et utilisation d'« actions clé en mains » moins chronophages dans la préparation (en temps et en personnel).

La CGT est opposée à ce type de processus (procédure de dématérialisation, actions clé en mains) justifiés par l'administration comme le seul moyen de gérer les suppressions d'emplois dans les délégations. La relation de proximité entre la délégation et les agents est essentielle primordiale car entretient les relations humaines et crée du lien. Pour ce qui est des actions clé en main, rien ne dit que celles-ci soient moins chères, de meilleure qualité et avec plus de

convivialité !

Les restrictions budgétaires n'impactent pas que la gestion RH mais aussi la gestion du matériel. Ainsi, à la délégation de Rennes, il n'y a plus qu'un seul téléphone portable à disposition de la délégation, obligeant la déléguée à donner son numéro personnel afin d'apporter un service optimal aux parents lors des départs de leurs enfants en colonie de vacances, par exemple.

De même, la délégation dispose actuellement de deux véhicules de service qui sont utilisés par les médecins, les assistants sociaux, le correspondant chorus et les membres de la délégation.

La conseillère technique régionale sera désormais basée sur Angers et partira avec un des deux véhicules.

Suite à la réaction des OS, Mr Zoller répond que ce problème peut aussi faire l'objet d'une motion syndicale.

Toujours dans cet esprit de gestion de la pénurie, il a été proposé de remplacer le procès verbal du CDAS ( qui remonte au secrétariat général et est le strict reflet des discussions au sein du conseil et de la parole des agents relayée par leurs organisations syndicales ) par un relevé de décision. La CGT et Solidaires ont rejeté cette proposition . Le ministère doit donner les moyens de remplir dans de bonnes conditions les missions et les tâches afférentes au bon fonctionnement de cette instance.

Le CGT demande à ce que soit, à nouveau, acté dans le PV, son souhait de voir les retraités siéger en tant que membres titulaires ou suppléants au sein de sa délégation syndicale présente au CDAS. La CGT rajoute que faire siéger un retraité doit être un choix autorisé pour chaque organisation syndicale qui le souhaite.

Les orientations nationales pour 2014 sont :

–La restauration collective est prioritaire suite à l'enquête menée en 2013 et suite au Conseil National d'Action Sociale 2013.

–Le logement où la même méthode va être appliquée, à savoir questionnaire sur l'utilisation du parc de logements ( à Rennes, le parc immobilier est de 30 logements)

–Garde d'enfant : nouvelle prestation visant à proposer du soutien scolaire en même temps que la garde d'enfants, en expérimentation dans trois régions (Ile de France, Nord Pas de Calais, Rhône Alpes) à partir de 2015. Le montant de cette prestation n'est pas connu pour l'instant,

Ces directives prévoient également d'élargir le champ de compétence des CDAS en leur confiant l'équipement des coins repas . Les coins repas doivent

répondre à des normes précises d'hygiène et de sécurité (visite ISST) et être agréés par le secrétariat général. Les locaux abritant ces coins repas sont sous la responsabilité du directeur de chaque administration Les coins repas ne concernent que les services où les agents ont les tickets restaurant.

L'enveloppe budgétaire nationale dédiée au BIL est de 4,8 millions d'euros et de 79800euros pour l'Ille et Vilaine, somme à laquelle il faut rajouter 1600euros pour l'installation de coins repas.

L'enquête restauration 2013 s'inscrivait dans la volonté de renforcer l'expertise des délégués départementaux et leur rôle auprès des associations locales de gestion ( au niveau national, 270 restaurants dont la gestion relève uniquement du MINEFI ont été concernés par cette enquête)

Pour information , au niveau national 16 restaurants servent plus de 300 repas par jours parmi eux : 2 à Rennes (Magenta et Colombier).

restaurants	Date convention	ETP(emploi temps plein)	Coût de revient du repas	Nbre de repas /jour
Magenta	2011	6	4,70 €	+ de 300
colombier	2011	6,5	5,44 €	+ de 300
Fougères	2009	0,5	4,81 €	18
ST Malo	2003	0,33	4,30 €	20
Vitré	1999	0,5	5,98 €	14

Le coût moyen montre que l'intégralité des charges n'est pas pris en compte dans le calcul du coût complet d'un repas. Cela met en lumière des difficultés de gestion pour les associations. Selon les structures, certaines ont adopté un montant unique ( tarif au plateau) et d'autres ont choisi un tarif au plat avec en sus l'admission.

Il est important de revoir les contrats notamment les plus anciens (plus de 10 ans) Trois restaurants sont concernés : Fougères, Saint Malo et Vitré. La déléguée soulève les problèmes liés au restaurant administratif de ST Malo et à la convention passée avec le CROUS. Le restaurant administratif est très peu fréquenté et il conviendrait donc de dénoncer la convention signée avec le CROUS, afin de favoriser la prise des repas au restaurant administratif.

Nous nous posons des questions sur une éventuelle fusion des 2 associations à Rennes. Cependant, les organisations syndicales ne sont pas opposées à une rencontre de la déléguée et des deux présidents d'associations concernés pour'

établir un état des lieux, qui sera exposé lors du CDAS de novembre 2014 et ce, avant toute prise de décision dans un sens ou dans l'autre.

Pour ce qui concerne le ticket restaurant , la CGT dénonce la non revalorisation de la valeur faciale du TR toujours à 5 €.

Notre délégation CGT avait mi-février sollicité une rencontre auprès des assistants sociaux et de conseillère technique régionale, à la suite du questionnement d'agents.

La CGT déplore de nouveau la restriction des moyens humains et financiers qui concourt à la diminution de l'accompagnement des agents et en particulier du suivi des situations de précarité ou de difficultés.

Elle rappelle également que les assistants sociaux font un travail difficile qui leur demande beaucoup d'humanité et de sensibilité.

La délégation CGT se fait l'interprète d'agents qui, fragilisés par leurs difficultés, ont ressenti l'examen de leur dossier de demande d'aide et des pièces justificatives, comme de la suspicion, conduisant certains, alors même que leur situation ne s'est pas améliorée, à ne plus oser reprendre contact avec les assistants sociaux.

L'assistant social présent a indiqué que les AS appliquaient les textes et qu'il serait fourni un rapport au CDAS de fin juin avec un bilan plus précis.

Dernière question posée ; qu'en est-il des actions de prévention ? Il y a 2 ou 3 ans, la préparation d'une action sur les addictions avait été commencée mais depuis tout est tombé à l'eau !

Les représentants CGT au CDAS :

Pour les DOUANES : Claudine Thomas

Stéphane Malry

Michel Sansonetti

Pour l'INSEE : Patrick Helleux 02 99 23 33 69

Pour la DIRCOFI : Marylène Lecomte 02 23 44 06 64

Pour la DRFIP : Viviane Doublet 02 99 27 12 53

Jean François Lebé 02 99 65 85 05

Experte : Martine Lebéhot